

# Avant d'être jugés, les mineurs s'expliqueront chez les «psy»

**JUSTICE.** Alors que les faits divers impliquant des mineurs se succèdent, des **experts psychologues** sont formés pour appuyer les juges. Les premiers d'entre eux seront diplômés en janvier

Camille Krafft  
camille.krafft@edipresse.ch

Est-elle consentante? Représente-t-il un danger pour autrui? Ses propos sont-ils crédibles? A l'heure où des affaires délicates impliquant des mineurs se retrouvent régulièrement devant les tribunaux, il devenait urgent pour les juges de pouvoir répondre à ces questions.

Telle sera la tâche de treize psychologues Romands et de vingt Alémaniques qui recevront en janvier leur diplôme d'expertises psycho-judiciaires pour enfants et adolescents. Une formation proposée pour la première fois en Suisse par l'Institut universitaire Kurt Bösch de Sion. Le but: pallier le manque d'experts qualifiés et satisfaire ainsi la nouvelle loi sur les mineurs entrée en vigueur au début de l'année. «Dorénavant, le juge est obligé de pratiquer une expertise s'il doute de la santé psychique ou physique de l'enfant», résume Michel Lachat, juge pour mineurs à Fribourg.



«Le nombre d'expertises est clairement en hausse»

Jean Zermatten, ancien juge pour mineurs

Les psychologues fraîchement formés diffusent leur science, étudiée durant deux ans (une année de théorie et une autre de pratique sur des cas réels), dans différents domaines. Pénal, d'abord. Selon les nouvelles normes, le juge doit également soumettre le mineur à une expertise s'il projette de le placer en milieu fermé. Ce fut le cas en mai

dernier à Clarens (VD), où un garçon de 17 ans a été reconnu coupable d'assassinat sur un sexagénaire et placé en établissement. Avant la nouvelle loi, le jugement aurait pu être rendu sans expertise. «Dans ce cas précis, l'expertise a montré que ce jeune représentait une dangerosité réelle pour autrui», explique le psychologue légal Philip Jaffé, qui assure la direction scientifique de la formation à l'Institut Kurt Bösch.

Autre domaine pénal où ces «auxiliaires de justice» interviennent: les abus sexuels. Nous recevons beaucoup de demandes pour des expertises de crédibilité», souligne Philip Jaffé.

#### Protégée par la loi

Et le «consentement» de la victime, évoqué par exemple récemment dans le viol collectif présumé de Thoune, peut-il être soumis à une expertise psychologique? «Si la victime a moins de 16 ans et que les auteurs sont majeurs, elle n'a pas à consentir ou non. Elle est protégée et une expertise n'a donc pas de sens, rappelle Jean Zermatten, ancien juge pour mineurs valaisan qui dirige le conseil scientifique de la formation. Par contre, lors de viols collectifs entre mineurs, il peut y avoir matière à

investiguer, tant du côté de la victime que de celui des auteurs.»

Mais les experts n'interviennent pas uniquement dans des affaires pénales. Les divorces, «de plus en plus conflictuels», selon Philip Jaffé, nécessitent également des expertises. Comme pour toute démarche impliquant un mineur, les parents sont «sondés» au même



titre que leur progéniture. «L'expertise vise à déterminer lequel des deux parents est le plus apte à garder l'enfant», explique Philip Jaffé. Une décision lourde de conséquences, une fois de plus. Cette responsabilité n'est-elle pas difficile à porter? «Un bon expert cite les différentes alternatives en soulignant la meilleure», répond Philip Jaffé. Ensuite, c'est au juge de décider.»

#### Les juges satisfaits

Ces derniers sont-ils satisfaits de la nouvelle formation des experts? Oui, répond Michel Lachat, qui préside l'Association des juges pour mineurs de Suisse. Malgré la crainte d'une «psychologisation de la justice», telle qu'on a pu la constater dans les tribunaux

**Des experts psychologues formés pourront peut-être expliquer la violence des jeunes.**

Keystone/  
Martin Ruetschi

pour adultes, le magistrat se réjouit de voir plus d'experts mieux formés. «L'un des principes du droit des mineurs est la célérité. Un jeune évolue très rapidement. Il ne faut donc pas attendre trop longtemps avant le jugement. Il est nécessaire d'avoir suffisamment de personnes formées

pour livrer les expertises dans un délai raisonnable.» Selon Jean Zermatten, le nombre d'expertises est clairement en hausse depuis l'application de la nouvelle loi. Après la remise des diplômes en janvier, une deuxième promotion sera lancée début 2008. ♦

## Les psychiatres font bande à part

«Avant cette nouvelle formation, les expertises étaient souvent effectuées par des pédopsychiatres, difficiles à trouver selon les juges. L'an prochain, les médecins mettront sur pied leur propre formation en psychiatrie forensique, qui vise à améliorer la qualité moyenne des

expertises et des prises en charge», selon Jacques Gasser, directeur du département de psychiatrie du CHUV, à Lausanne. Bisbille? «Psychologue et psychiatre sont deux métiers différents. Nous nous dirigeons plutôt vers des expertises

multidisciplinaires», précise le professeur. Selon le psychologue légal Philip Jaffé, une expertise peut être payée entre 2000 et 10 000 francs. «Cela peut paraître beaucoup, mais si l'on fait le calcul à l'heure, ce n'est pas toujours bien rémunéré.» ♦

## Les nouveaux experts

♦ Nicole Eugster, Genève.

Elle effectue des expertises psychologiques depuis quelques années, mais



souhaitait se perfectionner. «Dans les cas pratiques que j'ai dû expertiser en cours de formation, j'ai eu un mineur qui dit avoir tenté de mettre fin aux jours de son père. L'expertise a permis de mettre à jour une situation de divorce conflictuelle et d'une grande complexité, comme c'est souvent le cas aujourd'hui. Cet éclairage a permis de trouver la solution la plus adaptée aux intérêts de l'enfant.» ♦

♦ Pascal Schweizer, Fribourg.

Il travaille dans une unité d'observation des adolescents en difficulté.



«Une des inquiétudes du juge avec des mineurs délinquants est de déterminer la dangerosité de la personne, afin de décider des mesures à prendre. C'est ce que peut montrer l'expertise. L'une des difficultés est d'aller aussi loin que possible dans l'investigation, tout en restant discret. Il ne faut pas créer des problèmes supplémentaires dans la famille.» ♦

♦ Elodie Lovey, Sierre.

Elle a effectué trois expertises pénales lors de sa formation.



Trois jeunes en rupture avec des conduites délinquantes. «Pour faire une expertise sur un mineur, il faut avoir accès à son environnement. On dresse un état des lieux de toutes les mesures qui ont été prises et de toutes les personnes auxquelles le jeune a affaire. On émet des hypothèses pour une compréhension de la situation. Mais ce n'est pas à nous de prendre le rôle du juge.» ♦

**Le Matin** présente

**EX-LIBRIS EXCLUSIF OFFERT PAR Le Matin**

CHEZ **NAVILLE** ET **RELAY** À L'ACHAT DES 2 TOMES

**LES 2 ALBUMS RÉVÉLATION**  
DISPONIBLES DÈS LE 13 NOVEMBRE

VOUS ALLEZ ENFIN SAVOIR QUI IL EST **DARGAUD**

**EN CADEAU**  
Format A3

**lematin.ch**

**TOME 18 et TOME 19**